
Adresse de la Société populaire et du comité révolutionnaire de Pithiviers, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société populaire et du comité révolutionnaire de Pithiviers, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 435;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14310_t1_0435_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

venir à ses projets liberticides, s'était montrée en prêchant ouvertement l'athéisme, à bannir du cœur de l'homme la plus douce consolation pour y substituer la dépravation des mœurs qui, infailliblement aurait conduit la République à son anéantissement; mais vous, intrépides montagnards, incapables de vous laisser abuser par ces prestiges trompeurs, vous avez reconstruit les berceaux de toutes les vertus en déclarant solennellement l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Ces principes consolateurs forceront au silence les calomnieux du peuple français, et l'âme du républicain vertueux acquerra une nouvelle énergie en songeant que, du séjour qui l'attend elle pourra contempler un jour le résultat de ses efforts pour le bonheur de ses concitoyens et des générations futures. »

FAVERNY (*présid.*), THARAUD, GOÛT [et une signature illisible].

g

[La Sté popul. de Pithiviers à la Conv.; 11 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Ce n'est pas sans la plus vive indignation que nous avons appris le complot infâme tramé contre les patriotes Robespierre et Collot d'Herbois, échappés au fer parricide. Ce crime énorme outrage la nation entière, et nous demandons le prompt supplice de ses auteurs et de leurs complices.

Restez fermes à votre poste, vertueux et incorruptibles montagnards, restez-y jusqu'à la défaite des tyrans et de leurs satellites. Vous avez bravé le fer des assassins, vous les bravez encore et vous sauvez la patrie parce que vous l'avez promis.

Vos lois sublimes honorent la France et vous immortalisent.

Nous applaudissons à celle qui récompense le généreux citoyen blessé en conservant au peuple un représentant (*sic*) qui lui est cher. »

BARRIER, CHENAZE, FOSSERIER.

[Le C. révol. de Pithiviers à la Conv.; 11 prair. II].

« Citoyens,

Vous avez par un décret bienfaisant terrassé l'athéisme et confondu le fanatisme, vous avez privé les ennemis de notre liberté de leurs dernières ressources; ils ont cru en trouver encore en voulant par un fer parricide frapper nos plus zélés législateurs; mais les heureux destins qui veillent sans cesse sur la République ont fait échouer leurs projets honteux. La France entière en a frémi, la France entière vous offre un rempart contre tous les coups des assassins. Restez fermes à votre poste, Dignes représentants, et ne l'abandonnez qu'après avoir anéanti le dernier des tyrans. S. et F. »

HERSANT, CHAPELIER, LESAGE, PRUNIER, MACHARD, PAIN (*présid.*), LAURE, VERON (*secrét.*).

(1) C 306, pl. 1162, p. 33 et C 305, pl. 1149, p. 12.

h

[Le C. révol. de Joigny à la Conv.; 7 prair. II] (1).

« Citoyens représentants du peuple,

Le comité n'a pu s'empêcher de frémir d'horreur en apprenant l'horrible complot dirigé contre les colonnes de la révolution.

C'est en vain que l'infâme Amiral a tenté à détruire Collot et Robespierre; ils vivront éternellement pour la République et votre fermeté ne sera point ébranlée.

Tyrans, tremblez, vous êtes au bout de vos infâmes projets; les nobles et les prêtres vos suppôts et le fléau de la révolution meurent d'impuissance. »

BEZIN (*présid.*), BIARDOT, PINTEAU, BOURBAULT, TISSET, BARNIER, PORTIER, CHARTIEY, SALMON [et 2 signatures illisibles].

i

[Le distr. de Meaux à la Conv.; 7 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous partageons l'allégresse publique en apprenant que les jours de Robespierre et Collot d'Herbois ont été heureusement préservés des attentats médités contre eux.

Un des coupables est arrêté, bientôt la terre en sera purgée.

Votre décret sublime sur l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, est une consolation bien douce pour l'homme vertueux, et fait le désespoir de l'homme pervers et corrompu; nous l'avons lu avec enthousiasme et cent fois nous avons remercié l'Etre Suprême d'avoir détourné le poignard liberticide aiguisé par la faction de l'étranger.

Restez à votre poste, Représentants, qui veillez pour le bonheur de tous. Achevez la glorieuse entreprise que vous avez commencée; notre vie est à la Convention comme nos cœurs sont à la liberté et à la République une et indivisible. »

BEUVE, LEFÈVRE, NIMIER, WATTEAU, COUËSNON, NOEL, PETITJEAN, PRIEST (*agent nat.*).

j

[La Sté popul. de Dijon à la Conv.; s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

Reconnaître un Etre Suprême est un besoin de l'homme, admettre l'immortalité de l'âme est une idée consolante. Vous l'avez senti, Législateurs, et toujours occupés du bonheur de l'humanité, vous avez par un décret solennel consacré ces 2 vérités. Ce sage décret ferme encore la bouche aux ennemis de la République qui ne cessent de souffler le poison de la calomnie contre le peuple français; tous les moyens

(1) C 305, pl. 1149, p. 13.

(2) C 305, pl. 1149, p. 14.

(3) C 306, pl. 1162, p. 26.